

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/091

CULTURE (8.9)

Convention de partenariat avec
l'association des
« Carillons de Flandre » 2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026__91-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

L'association des « Carillons de Flandre » accompagne et coordonne le « Festival Carillon en Flandre » dans sa réalisation en partenariat avec les communes : Bailleul, Bergues, Bourbourg, Cappelle la Grande, Dunkerque, Hazebrouck et Hondschoote.

Ce festival est destiné à valoriser les sept carillons de Flandre par des concerts gratuits, destinés à faire connaître ces instruments au plus grand nombre, et l'occasion aussi de se rendre compte que le répertoire des carillonneurs est beaucoup plus large qu'on l'imagine.

Le concert à Hazebrouck aura lieu le dimanche 23 août 2026 à 16 heures.

Pour accompagner l'organisation de l'événement, la commune d'Hazebrouck, s'engage à permettre l'accès aux locaux et à verser à l'association des « Carillons de Flandre » une somme de 480 € TTC. Ce qui correspond aux frais annexes de mise en œuvre lors des activités autour du carillon et les coûts occasionnés par la réalisation de la brochure promotionnelle autour de l'évènement

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association des Carillons de Flandre et verser une aide financière à l'organisation de l'événement à hauteur de 480.00 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :



**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

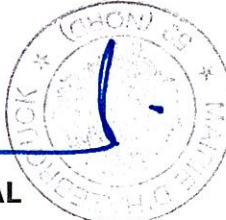

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL